

**DROITS DE SCOLARITÉ EXIGÉS DES ÉLÈVES PROVENANT DE L'EXTÉRIEUR DU CANADA
ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020**

PROGRAMME D'ÉTUDES	NUMÉRO DU PROGRAMME	DURÉE (en heures)	DROITS SCOLARITÉ	FRAIS AFFÉRENTS	
				Cahiers et équipements personnels (à acheter au CFPBJ)	Assurance maladie et hospitalisation**
Conduite de machinerie lourde en voirie forestière	5273	630	28 888 \$	546 \$*	57 \$ / mois
Conduite de machines de traitement du minerai	5274	900	19 729 \$	289 \$*	57 \$ / mois
Électromécanique de systèmes automatisés	5281	1 800	24 004 \$	967 \$*	57 \$ / mois
Électromécanique de systèmes automatisés - Mécanique industrielle de construction et d'entretien (Double DEP)	5281 5260	2 250	31 849 \$	1 097 \$*	57 \$ / mois
Forage et dynamitage	5092	900	31 874 \$	534 \$*	57 \$ / mois
Mécanique industrielle de construction et d'entretien	5260	1 800	23 256 \$	951 \$*	57 \$ / mois

* Certains équipements personnels, non compris dans ces frais, devront être achetés par l'élève s'il ne les possède pas déjà.

** Tarif en vigueur du 1^{er} août 2019 au 31 juillet 2020.

Les droits exigés sont sujet à changement selon les paramètres en vigueur au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).